En clair, si vous avez voté pour les Organisations Syndicales Force Ouvrière, CFE/CGC et CFTC, aujourd'hui ce sont elles qui en se servant de votre voix leurs permettent d'accepter le PSE. **Votre sort est lié à la VOIX que vous avez donnée dans les urnes aux dernières élections.**

A qui faut-il en vouloir le plus, ceux qui ont voté pour ces 3 Organisations Syndicales ou ceux qui se servent des voix pour de mauvaises raisons. Vous leur avez fait confiance, et c'est ce qui est le plus dur à accepter c'est le fait que votre propre **VOIX servira de tremplin** pour vous licencier.

Si vous faites partie des mécontents et que vous avez voté pour ces 3 OS aux dernières élections, il vous reste encore une alternative faire valoir votre VOIX. Celles qui disaient être là (OS) pour défendre vos intérêts.

Sachez que la validation par la Direccte conditionne la possibilité à ELIOR Entreprises de notifier les licenciements économiques aux salariés. A défaut, les licenciements qui seraient prononcés seraient nuls.
Il leur reste toutefois une possibilité de revenir en arrière. **Contester devant le tribunal administratif** dans un délai de 2 mois la mise en place du PSE, mais aucune de ses 3 Organisations Syndicales ne devrait le faire.

L'équipe SUD avait souligné auprès de toutes les Organisations Syndicales qui manquent visiblement pour certaines de courage étant soit disant toutes contre le « Plan de Sauvegarde de l'emploi » qu'elles n'étaient nullement obligées de signer un « accord majoritaire » si elles étaient bien dans une démarche de ne pas acquiescer le PSE.
Aujourd'hui, nous sommes en droit de penser le contraire. Nous préconisions de laisser la direction d'ELIOR Entreprises prendre ses responsabilités puisque c'est bien l'entreprise qui a lancé ce PSE.

Si l'entreprise mettait en œuvre un document unilatéral au lieu d'un accord majoritaire comme nous le soulevions, rien n'interdisait à l'entreprise de voir figurer dans le document unilatéral les mesures sociales qui ont été discutées par les Organisations Syndicales dites représentatives, il faudra nous expliquer à un moment donné qui **« elles représentent »,** car surtout aujourd'hui qu'elles sont minoritaires.

La Douche Froide, pour des centaines de salariés !

1020 licenciements programmés sur IDF (32 Cadres et 165 AM, 823 Employés)

Plan

Sortie

Express

IMPORTANT : Une orientation tragique et déséquilibrée

CFE-CGC :

Ce qu'il faut bien comprendre c'est que cette signature a été faite sur le dos des salariés en particulier des employés, pourquoi ? Tout simplement parce que **la CFE-CGC ne représente que l'encadrement, soit 32 cadres et 165 Agents de Maîtrise pour un total de 197 salariés. Ce syndicat revendique être catégoriel et pourtant, il n'hésite pas à signer un accord pour le licenciement de 823 salariés de statut Employé qui n'adhèrent pas chez eux.**

FO :

Quant à Force Ouvrière qui ne représente rien sur Paris Ile de France, puisqu'elle n'est pas représentative, elle se permet tout comme la CFE-CGC de signer un accord majoritaire, mettant sur **« le siège du sacrifice » 1020 salariés.**

CFTC :

Pour ce qui concerne la CFTC, celle-ci ne fait que suivre les 2 autres Organisations Syndicales comme à l'accoutumée car elle ne comprend rien, d'ailleurs si vous l'interrogez sur le terrain, vous vous en apercevrez très vite. (**1020 salariés).**

Sources : Données et chiffrées IDF

SUD ELIOR Entreprises, une posture d'information et d'alerte

Réalisé le vendredi 12 février 2021